Conseil Municipal du 21 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

<u>Présents</u>: M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI - M. ADAM - M. JUMERT - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES - M. HÉBERT - - M. PEREON – M. PRENANT - M. PIGOREAU <u>Absentes excusées</u>: Mme MÉRAUD (pouvoir à M. PIGOREAU) - Mme BEAUCHEMIN (pouvoir à M. JUMERT)

Absentes: Mme FERNANDES-PENTEADO - Mme LETANT

Secrétaire de Séance : Mme MARTIN

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2016.

2. Cabinet médical

Désistement du médecin : Malgré les efforts de la commune pour l'accueil du médecin, le docteur LOPEZ a décliné l'offre validée par le conseil, en septembre 2016 ; son arrivée tant attendue n'aura donc pas lieu. Monsieur MÉNARD précise que l'ARS octroie une aide financière lors d'une première installation d'un médecin. Cette aide d'une année renouvelable une fois permet de garantir au bénéficiaire un salaire de 6 900 € par mois, sous réserve de faire au moins 165 actes par mois.

Monsieur MÉNARD précise que lors de la venue de Madame LOPEZ, fin septembre, elle avait dit qu'elle serait là le 17 octobre. Il précise également que les deux médecins espagnols exerçant à Mondoubleau se sont invités à la rencontre entre Madame LOPEZ et Monsieur MÉNARD ; ils ont été particulièrement désagréables et ont maltraité Monsieur le Maire en le tutoyant, en "s'installant à sa place dans le bureau et en lui disant qu'un certain nombre de choses ne le regardaient pas et que ce n'était pas son problème". Monsieur MÉNARD précise que les médecins espagnols ont refusé l'aide de l'ARS.

Lors de la rencontre avec l'ARS, Madame QUATREHOMME a considéré que le soutien proposé par la commune de Villiers sur Loir était important, et qu'il ne fallait pas surenchérir.

Arrivée de l'infirmière : Madame BOURGET arrivera en début d'année. Les travaux (cloison et pose évier) seront réalisés avant fin novembre. Monsieur MÉNARD a reçu les deux infirmières de Naveil qui déplorent l'installation d'une nouvelle infirmière sur Villiers.

L'installation d'une nouvelle infirmière n'est pas subordonnée à quota, quand il s'agit de la première installation, ce qui est le cas de Madame BOURGET.

Monsieur MÉNARD a rencontré une architecte du CAUE spécialisée dans l'aménagement des cabinets médicaux ; un projet d'aménagement va être proposé.

Demande d'une orthophoniste : Monsieur PIGOREAU demande pourquoi la demande d'accueil de l'orthophoniste n'a pas été suivie d'effet. Monsieur MÉNARD précise que cette personne n'a pas souhaité donner suite pour ne pas gêner l'installation de sa collègue, propos confirmé par Mme MARTIN. Monsieur PIGOREAU, surpris de la réponse, décide de recontacter la personne, considérant qu'elle ne lui a pas donné toutes les informations.

4. Avenant à la convention avec Bouygues Telecom

En 2011, une convention a été signée avec Bouygues Telecom en vue de l'installation d'un mât avec deux paraboles. Bouygues Telecom sollicite la commune pour signer un avenant l'autorisant à installer un second mât avec deux antennes (faisceaux hertziens), à poser dès accord, et accordant la possibilité d'installer une cinquième parabole sur l'un des deux mâts, en cas de besoin. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et fixe la redevance à 3.000 € (contre 1.500 € actuellement) avec un taux de révision annuel fixe de 1,5 %, selon l'indice du coût de la construction, prévu dans la convention initiale.

5. Préau: attribution marché

Suite à la consultation des entreprises pour la démolition et reconstruction du préau de l'école Louis Gatien, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° lot - nom	Entreprise	Prix HT
1 - Maçonnerie	DELAUNAY - Cloyes sur le Loir	58 048,83 €
1 - Maçonnerie	BARBOSA Construction -	44 534,48 €
	Landes le Gaulois	
1 - Maçonnerie	TBC - Naveil	56 524,40 €
2 - Charpente -	B-M-C-C - Saint-Ouen	38 010,28 €
couverture - bardage bois		
2 - Charpente - couverture	GAILLARD - Blois	42 619,11 €
- bardage bois		
3 - Serrurerie	CAILLE - Mer	2 400 €

Les entreprises BARBOSA Construction, BMCC et CAILLE sont retenues. Cependant des négociations sur le projet architectural ont été engagées afin de réduire les coûts en vue de respecter l'enveloppe budgétaire de 100.000 € TTC prévue pour la réalisation de ce projet et votée par le conseil municipal ; malgré cela, le montant total du marché s'élève à environ 104 000 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le dépassement du montant du marché initial de 100 000 €, pour atteindre 104 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises :

- BARBOSA Construction pour un montant de 37 000 € HT après négociation,
- BMCC, pour un montant de 30 930 € HT; après négociation
- CAILLE, pour un montant de 2.400 € HT;

Le coût élevé de l'opération est en partie dû à la fragilité du mur mitoyen qui est à refaire intégralement. Les agents municipaux vont assurer le démontage de la toiture et des parties bois.

6. Synthèse des groupes de travail sur la future intercommunalité

Monsieur MÉNARD présente à l'ensemble du conseil une synthèse de l'avancée des travaux sur la construction de la future intercommunalité, conformément à ce qui a été présenté lors de la réunion du conseil communautaire de la communauté du Vendômois Rural, élargi à l'ensemble des conseillers municipaux, le 10 octobre dernier.

Le préfet doit prendre son arrêté définitif le 15 décembre 2016, au plus tard. Les 66 communes vont se prononcer, au préalable, sur le choix d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération.

Par ailleurs, lors du prochain conseil des maires, le 3 novembre, les 66 maires devront se positionner sur le type de communauté choisie ; le préfet souhaite effectivement recueillir cet avis. Le conseil municipal de Villiers se prononcera lors de sa séance du 9 décembre.

Par ailleurs, dans les villages de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal devra élire ses représentants à la future intercommunalité avant fin décembre.

7. Informations diverses:

- bilan réunion énergie

Madame MARTIN présente le bilan de la réunion qui s'est tenue le 14 octobre à l'Artésienne, coorganisée par Nicolas DESRUELLES, habitant de Villiers, d'un thermicien du syndicat mixte du pays de Vendôme et de l'association Dos d'Anes. 50 personnes ont participé à cette réunion où diverses solutions alternatives ont été présentées. Monsieur Hubert DÉSIRÉ, habitant de Villiers, peut apporter son aide à la constitution de dossiers.

Monsieur JUMERT et Madame MARTIN proposent que la commune étudie la possibilité de construire des bâtiments communaux avec une toiture en panneaux photovoltaïques ; Monsieur JUMERT informe le conseil que la construction d'un petit bâtiment s'autofinance.

- date synthèse réunions de quartier

La dernière réunion de quartier se tiendra le 22 octobre ; les 6 précédentes ont déjà permis d'accueillir une centaine de personnes.

La synthèse de ces réunions sera faite avec l'ensemble des animateurs, le jeudi 10 novembre à 20 h 30, à la mairie.

Une réunion publique aura lieu vendredi 3 mars 2017.

- Bilans des commissions communales présentés par chaque vice-président

* Communication : Le groupe a travaillé sur le bulletin n° 109 qui sera mis en forme par Jean-Philippe MAUCHIEN et imprimé par l'ESAT de Lunay. Le thème de la couverture portera sur l'esprit de fête à Villiers, tant du point de vue historique qu'actuellement. Monsieur ADAM note, après recherche, que le sens du défilé et du déguisement est très développé sur la commune.

Pour rappel, les articles sont à remettre pour le 25 octobre au plus tard.

La dernière brève de l'année sortira le 18 novembre ; chaque conseiller pourra récupérer son lot à distribuer, lors de la séance de conseil du 18/11.

* Cœur de Village : la commission s'est réunie le 30 septembre ; elle a été élargie à différentes personnes pour avoir un panel de la population le plus représentatif possible. Monsieur MARMIROLI, directeur du CAUE (comité d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) du Loir et Cher, présent à cette réunion, a fait l'historique du village avec une approche patrimoniale et une approche budgétaire. La commission a décidé d'orienter le projet "coeur de village" autour d'aménagements avec une "zone de rencontres" ce qui induit l'inversion des priorités : priorité aux piétons et non plus aux voitures.

La commission se réunira à nouveau le 10 décembre.

Monsieur HÉBERT insiste sur la nécessité de phasage du projet avec étude et demande de subvention pour un début de réalisation en 2018.

* Voirie : Monsieur JUMERT précise que les travaux de voirie 2016 ont été réalisés par l'entreprise PIGEON et se sont achevés le 19 octobre. Les travaux de voirie communautaire vont débuter le 24 octobre ; les dates d'intervention exactes sur la commune de Villiers sur Loir ne sont pas connues. Les rues concernées par les travaux communautaires sont : rue de Villepoupin, du Lavoir, rue de Chantereine (entre l'avenue Ronsard et la RD 67), rue du Clos Margaux.

Les travaux de la rue des Plans d'eau seront réalisés après approbation de la commission voirie de la

communauté du vendômois rural.

* Ecole : Madame PAGANUCCI présente le projet de classe verte de l'école. Les enfants de moyenne et grande sections participeront aux p'tites randos. Les classes de grande section à CM 2 devraient partir en classe de découverte en Auvergne. Le coût est de 245 € par enfant, les enseignants sollicitent la commune à concurrence de 85 €/enfant, soit un total de 5 610 €.

Une analyse approfondie, avec étude comparative des années précédentes, sera présentée au conseil municipal du 18 novembre, pour délibération.

- * Cloche de l'église : Monsieur MÉNARD fait part de l'état dégradé de la cloche de l'église. Lors d'une visite avec Monsieur GOUGEON, ils ont constaté que trois des 6 anses étaient fêlées et que le bélier (anse centrale) présentait une fragilité. Il n'est donc plus possible de faire sonner la cloche à la volée. Monsieur GOUGEON a fait deux devis :
- une mise en sécurité en perçant le cerveau de la cloche et mettant des tiges au-dessus du joug, pour un coût de $1\,600\,\mathrm{C}$; solution provisoire.

- refondre la cloche : coût 22.000 €

Il est proposé de mettre en sécurité, avec engagement de refondre la cloche avant fin 2018, sous réserve des fonds. Il est décidé de rechercher des subventions (diocèse, département,...) et de lancer une souscription .

* Cave champignonnière : Monsieur MÉNARD informe le conseil que le CCAS a décidé de vendre les parcelles L 577 (y compris la cave champignonnière) et l 579 (parking) à la société GAUTHIER LC pour un prix de 15.000 €.

Séance levée à 23h30.

Le Maire,